



PV reçu en Italie pour circulation dans une zone à trafic limité

Par Jlafo89

Bonjour , suite a une amende reçue (485? majorée) de la part de la police municipale pour circulation en ztl a Pise (Italie) , j'ai reçu une relance de France créance m'indiquant que vu que je n'ai toujours pas payé mon dossier serait de nouveau transmis aux autorités italiennes qui peuvent demander un titre exécutoire à mon encontre , le faire ensuite passer à un juge en France qui lui peut demander au trésor public de me saisir sur salaire ... Y a-t'il vraiment de grande chance cela arrive ? L'amende date de mai 2017 ... je l'avais reçue pratiquement 1 an après et jusqu'à décembre 2020 rien ! Merci d'avance